PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT RU 2020-03-23-01

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté le règlement no RU 2020-03-23-01 intitulé : « Règlement no RU 2020-03-23-01 amendant le règlement no RU 2020-03 concernant le contrôle et la garde des animaux » lors de sa séance ordinaire du 14 août 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Le règlement modifie les tarifs applicables par la SPA de l'Estrie qui ont été majorés le 1er mai.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 24 août 2023

Hughes Ménard,

Directeur général et secrétaire-trésorier